Politique méditerranéenne: suivi de la Conférence de Barcelone 1995

1996/2113(COS) - 06/12/1996

Le Conseil a pris acte d'un rapport commun de la présidence et de la Commission sur le suivi de la conférence de Barcelone et adopté les conclusions suivantes: "Sur la base du rapport commun de la présidence et de la Commission, le Conseil a effectué une évaluation des activités multilatérales menées dans le cadre du partenariat euroméditerranéen pendant le deuxième semestre 1996. Le Conseil a salué le renforcement de "l'esprit de Barcelone", les développements positifs du partenariat pendant cette période et l'équilibre satisfaisant et la complémentarité qui ont été maintenus entre ses trois composantes: - dans le cadre du partenariat de politique et de sécurité, les travaux relatifs à la mise en ouvre des principes de la déclaration de Barcelone seront poursuivis, notamment par le plan d'action. Diverses mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité ont été convenues et seront mises en ouvre et d'autres sont en cours de discussion, en vue de conclure une charte/un pacte euroméditerranéen(ne) qui deviendra le cadre général des travaux dans ce domaine; - dans le cadre du partenariat économique et financier, diverses activités ont été menées avec succès sur une base commune. Les activités communes continueront à être développées afin de faciliter l'établissement de la zone de libre-échange et d'améliorer l'efficacité de la coopération économique et financière; - dans le cadre du partenariat social, culturel et humain, différentes initiatives font l'objet d'une considération active. Des activités communes sont déjà en cours, en particulier dans le domaine du patrimoine culturel, et leur développement sera poursuivi. La participation de la société civile devrait être renforcée. Le Conseil a reconnu l'importance du rôle permanent du comité euroméditerranéen pour le processus de Barcelone, concrétisée par l'évaluation de tous les aspects du partenariat et la mise à jour du programme de travail. Le Conseil a estimé que le nombre et la gamme d'activités réalisées dans les trois domaines tout au long de l'année depuis l'adoption de la déclaration de Barcelone représente un progrès substantiel pour le développement du partenariat euroméditerranéen, et a salué les plans visant à consolider cette avancée au travers du programme de travail prévu pour les mois à venir. Le Conseil a salué l'adoption du règlement MEDA et les lignes d'orientation pour les programmes indicatifs, ainsi que les programmes indicatifs eux-mêmes qui ouvrent la voie à la mise en ouvre de la coopération économique et financière avec les pays méditerranéens partenaires. Le Conseil a souligné la priorité qu'il attache à la région méditerranéenne et réaffirmé sa volonté de continuer à développer le partenariat euroméditerranéen. A cette fin, il se réjouit de l'opportunité qu'offrira la deuxième réunion des ministres des Affaires étrangères les 15 et 16 avril 1997 d'évaluer les progrès généraux réalisés et de fixer les priorités et les objectifs spécifiques futurs.